

La grève et le bon Dieu
La grève de l'amiante au Québec
God and the Strike
The Asbestos Strike in Quebec
La huelga y Dios Padre
La huelga del amianto en el Québec

Hélène DAVID

Volume 1, numéro 2, novembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001169ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001169ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

DAVID, H. (1969). La grève et le bon Dieu : la grève de l'amiante au Québec. *Sociologie et sociétés*, 1(2), 249–276. <https://doi.org/10.7202/001169ar>

Résumé de l'article

La grève de l'amiante en 1949 marque un point de référence constant au Québec pour qui tente de reconstituer les étapes de l'industrialisation et de donner un sens aux mouvements sociaux qui l'ont marquée. Au-delà du rappel des événements, l'auteur souligne les types d'interprétation à travers lesquels on a à la fois reconnu l'importance de cette grève et essayé de situer sa portée. Plutôt que de l'interpréter comme la naissance d'un système moderne de relations industrielles ou comme le signe des liens entre l'Église et la classe ouvrière, l'auteur propose que le conflit de l'amiante soit vu comme une situation où l'éclatement ouvert de la lutte de classes a engendré un conflit entre l'Église, défendant un modèle de société communautaire, et l'État, assurant l'équilibre de la société industrielle capitaliste. Le modèle d'analyse permet, à partir des positions des acteurs - les ouvriers, les entreprises, l'État et l'Église - d'éclaircir les contradictions dans leurs rapports réciproques et ainsi de rendre compte d'éléments non intégrés par les interprétations jusqu'ici proposées et de dégager le sens de la victoire de 1949. Ce conflit devient le moment paradoxal où l'intervention de l'Église dans la lutte du côté des ouvriers marque la disparition du pouvoir idéologique de l'Église sur l'État, lui-même engagé dans des rapports économiques industriels, parce que la défense de la communauté par l'Église ne peut se faire qu'en s'inscrivant dans un des deux pôles de la contradiction devenue essentielle dans la société québécoise: celle opposant le prolétariat industriel à la bourgeoisie. Cette recherche procède d'une perspective théorique qui montre, au niveau d'une analyse concrète, l'enchaînement décalé des contradictions aux niveaux économique, politique et idéologique.

La grève et le bon Dieu

La grève de l'amiante au Québec



HÉLÈNE DAVID

« Je sais ce qui cloche. Je l'ai sur le cœur depuis longtemps et je pense que c'est le temps de le dire. Ecoute-moi bien! Y a trois choses contre l'ouvrier dans la province de Québec. Il y a les compagnies avec leur grosse argent. Il y a le gouvernement. Il y a les curés... Les curés nous amollissent, le gouvernement nous tient à la gorge et les compagnies nous saignent. »

JEAN-JULES RICHARD, *le Feu dans l'amiante*

AU MOMENT de la grève de l'amiante, en 1949, le milieu intellectuel québécois était secoué par le manifeste des automatistes, le *Refus global*¹. Vingt ans plus tard, Borduas est célébré comme le précurseur des mouvements de contestation actuels alors que la mémoire des grévistes de l'amiante demeure lointaine et sans écho. Pourtant cette grève a été un point tournant de la vie sociale et politique du Québec et a suscité, pour cette raison, de multiples polémiques.

Dès le premier jour de la grève, les principales forces de la collectivité — le mouvement ouvrier, le patronat anglo-saxon, le pouvoir politique et l'Église — s'affrontaient. Cette grève de cinq mille hommes, qui devait durer quatre mois, éclatait au mois de février 1949, dans la région très circonscrite des mines d'amiante, en particulier à Asbestos et à Thetford.

1. Publié en 400 exemplaires en août 1948. Voir « Les automatistes », *la Barre du jour*, nos 17, 18, 19 et 20, janvier-août 1969; Adèle Lauzon, « Le *Refus global* vingt ans après », *Liberté*, nos 59 et 60, septembre-décembre 1968.

Cette grève est la seule au Québec qui ait fait l'objet d'un livre complet, *la Grève de l'amiante*². Il est certain que si une équipe de collaborateurs a tenu à réaliser ce livre, dont le sous-titre est: *Une étape de la révolution industrielle au Québec*, c'est que ce conflit particulier devait avoir une importance qu'on jugeait dépasser de beaucoup celle des conflits habituels. Cet ouvrage contribue aussi à maintenir la signification, comme conflit clé, dans les transformations de la société québécoise, de la grève d'Asbestos.

L'importance de ce conflit, qui a modifié les rapports de force antécédents, de même que les significations multiples qu'ont données à ce conflit les différents participants, incitent à une nouvelle lecture des faits.

Au début, un rappel des faits saillants de la grève permettra de mieux suivre la démarche analytique. Dans la deuxième partie, les acteurs impliqués dans ce conflit seront situés et leurs rapports conflictuels multiples seront analysés. Par ailleurs, l'explication des fondements théoriques de l'interprétation, selon lesquels les faits ont été agencés pour en faire ressortir la signification, a été systématiquement exclue de cette partie analytique. Les éléments de la démarche logique constituent une troisième partie autonome. Deux raisons nous ont incitée à procéder de cette façon. La première n'est qu'un souci de ne pas alourdir indûment la partie analytique de l'article, déjà complexe. La seconde découle de la conviction que la justesse de l'analyse se mesure avant tout par sa capacité de rendre compte des faits. Cette possibilité est mise en évidence par l'isolement de l'interprétation des faits de la démarche théorique.

*
* * *

Les mineurs de l'amiante avaient souvent débrayé spontanément, sans encadrement syndical avant 1949. Cette grève ainsi que l'euphorie des premiers jours n'étaient donc pas un geste nouveau ni révolutionnaire.

L'histoire des relations patronales-ouvrières dans les mines de l'amiante est celle d'une série de tentatives de syndicalisation de la part de diverses organisations, d'essais de négociation collective avec les patrons, de grèves (le plus souvent spontanées, quelquefois encadrées par un syndicat), de contre-grèves décidées par les patrons, de querelles intersyndicales, ainsi que de périodes d'antisyndicalisme virulent de la part des mineurs. Il y eut aussi à quelques reprises des incidents qui évoquent *la Grève* d'Eisenstein. On reconduisait à la gare, en groupe, un gérant de la mine trop autoritaire en le sommant de ne plus jamais reparaitre.

Mais à travers toutes ces péripéties, dans les démêlés des ouvriers avec les sociétés minières, deux constantes se retrouvent: 1) le refus des sociétés de négocier avec un syndicat; les ententes étaient signées soit par un comité ouvrier ou individuellement avec chaque ouvrier; 2) une entente implicite entre les sociétés et divers représentants de l'État; à plusieurs occasions ces derniers avaient rendu des

² Pierre-Elliott Trudeau, dir. et en coll., *la Grève de l'amiante*, Montréal, Editions Cité libre, 1956, 430 p. Pour la simplicité de l'exposé, comme tous les renseignements sont tirés de ce seul volume, les renvois précis ne seront pas donnés.

jugements, ou suggéré des règlements aux différends dont la teneur était toujours étonnamment semblable à celle des propositions patronales.

De 1936 à 1947, des syndicats existaient dans les différents centres miniers et ces syndicats étaient même fédérés entre eux. Ils ne semblaient cependant jouer qu'un rôle minime: les grèves se déclenchaient en dehors de leurs cadres et ils ne réussissaient pas à négocier de convention collective. Ils s'occupaient plutôt d'éducation syndicale et du problème de l'amiantose, le plus grave et le plus menaçant pour les travailleurs de cette industrie.

Les syndicats locaux des travailleurs de l'amiante étaient affiliés à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C. T. C. C.) dont l'action s'inspirait très fidèlement de la doctrine sociale de l'Église. Des aumôniers suivaient d'assez près la vie des syndicats locaux et ils avaient un droit de veto sur toutes les décisions prises par le syndicat.

En 1948, les syndicats réussissaient enfin à négocier une convention collective et ils obtenaient à la suite d'un arbitrage d'assez bonnes conditions de travail, y compris le précompte (retenue syndicale à la source). Une fois la première convention collective signée avec un syndicat, on aurait pu croire que les relations industrielles dans l'industrie de l'amiante se stabiliseraient.

Mais à la fin de 1948, les négociations en vue de renouveler les contrats étaient rompues. Après une première étape de conciliation, les ouvriers avaient à se prononcer sur l'opportunité de passer à l'arbitrage ou de se mettre en grève immédiatement et *illégalement* (la loi exigeant non seulement que des employés qui déclarent la grève fassent partie d'une unité syndicale « certifiée », mais qu'ils passent par une étape d'arbitrage qui pouvait prolonger le délai légal requis avant la grève jusqu'à six mois après la rupture des négociations).

Les mineurs décidèrent donc, lors d'assemblées syndicales, de se mettre en grève plutôt que d'attendre les résultats d'un arbitrage dont la sentence n'aurait pas été exécutoire. Une des raisons majeures invoquées pour justifier leur décision de passer outre aux délais imposés par la loi était leur conviction que les gouvernants étaient foncièrement antisyndicaux et de connivence avec les entreprises; ils étaient donc certains qu'un arbitrage ne pourrait leur être favorable, puisque le président du comité d'arbitrage aurait été nommé par le ministre du Travail, à défaut d'entente entre les deux parties.

Le lendemain, une des sociétés demanda la protection de la police provinciale; une centaine de policiers arrivaient aussitôt à Asbestos où ils firent sentir leur présence par des brutalités (arrestations illégales nombreuses, interrogatoires, emprisonnements, sévices, perquisitions des domiciles et autres manœuvres d'intimidation) jusqu'à la fin de la grève. Dès le début du conflit, le gouvernement se prononça contre la grève; l'argument de l'illégalité de cet arrêt de travail fut ensuite constamment repris pour incriminer les grévistes. L'État se prononça contre toutes les revendications des grévistes et menaça aussi d'annuler les « certificats » de reconnaissance juridique des syndicats qui obligent l'employeur à négocier.

Pendant les deux premiers mois de la grève, malgré l'intervention de plusieurs évêques auprès du gouvernement, le pressant d'agir comme médiateur, rien ne fut

fait. Les discussions des syndicats avec les entreprises ne portaient que sur les conditions de retour au travail, en particulier sur des garanties de non-représailles; les entreprises continuaient de refuser. Le gouvernement appuyait les entreprises en exigeant des grévistes le retour au travail sans condition (alors qu'ils n'avaient même plus la protection légale d'un syndicat reconnu, ce qui les exposait à toutes les représailles) avant d'intervenir.

Dix semaines après le début de la grève, une première tentative d'arbitrage fut amorcée; elle échoua sur le même point litigieux: les représailles que les sociétés minières comptaient exercer envers certains ouvriers lors du retour au travail. Le gouvernement était d'accord avec les sociétés minières pour qu'elles gardent leur droit de représailles, et ceci malgré les promesses faites à l'évêque qui avait réussi à ce que le gouvernement et les parties se rencontrent en vue d'un arbitrage. Il s'était entendu avec le ministre du Travail pour que les conditions du retour au travail ne soient pas une reddition totale.

Que les syndicats aient été catholiques n'était pas pour leurs adversaires une garantie d'orthodoxie très convaincante: le premier ministre commentait en chambre l'obédience « révolutionnaire et communiste » des chefs de la C. T. C. C. que la hiérarchie catholique, à son avis, ne tolérerait pas longtemps. De même, le président de la principale société d'exploitation d'amiante publiait une brochure, ainsi que des annonces dans les journaux, où il soulignait l'ironie de l'évolution de la C. T. C. C. : celle-ci, qui avait été fondée par l'Église pour s'opposer au radicalisme des syndicats américains, devenait de plus en plus anticapitaliste, s'apparentant au communisme et au socialisme. Il s'avouait déçu du soutien que l'Église continuait d'apporter aux dirigeants de la grève.

Jusqu'à ce moment, la hiérarchie catholique avait joué un rôle de médiateur entre les parties; elle n'avait jamais officiellement soutenu les grévistes. Mais elle ne les avait non plus jamais désavoués; le clergé local, ainsi que les aumôniers syndicaux, peu importunés par les aspects juridiques du conflit, soutenaient totalement les grévistes.

Un curé d'Asbestos parlait publiquement des tactiques provocatrices de l'entreprise; il déclarait que s'il était mineur il serait gréviste et qu'il considérait les grévistes comme des zouaves pontificaux (!) qui défendaient, non plus le Saint-Siège, mais les enseignements sociaux du pape. Chaque jour, à Asbestos, les grévistes quittaient la salle de réunion du syndicat, qui était au sous-sol de l'église paroissiale, et allaient réciter le rosaire dans l'église.

Mais à la suite de l'échec de la tentative d'arbitrage, après plus de dix semaines de grève, le moral et les fonds de secours étaient au plus bas. C'est alors que la Commission sacerdotale d'études sociales, avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques, publia une déclaration qui fit des grévistes de l'amiante le centre de l'attention de toute la collectivité québécoise, jusqu'à la fin de la grève.

Cette déclaration intitulée « Secourons les travailleurs de l'amiante » faisait état de l'insuccès des démarches des autorités religieuses pour régler le conflit ainsi que de la misère des foyers. Elle faisait un « appel pressant » aux gens de toutes les classes afin qu'ils apportent les secours les plus urgents aux « familles

éprouvées ». La « charité » leur en faisait un « devoir », ainsi que de prier pour ceux qui étaient divisés.

À la suite de cette déclaration dans chaque diocèse, les évêques ordonnèrent des quêtes aux portes des églises pour tous les dimanches à venir. La déclaration la plus marquante vint de l'archevêque de Montréal qui dit en chaire : « La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement et quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le désir de l'Église d'intervenir. Nous voulons la paix sociale, mais nous ne voulons pas l'écrasement de la classe ouvrière. »

Ce renversement de situation, amené par la caution morale et le soutien financier que l'Église apportait aux grévistes, permit à ceux-ci de poursuivre leur lutte qui se prolongea pendant deux autres mois. Si le soutien de l'Église permit de continuer la lutte, il ne l'adoucit pas pour autant. Après trois mois de grève à Asbestos, l'entreprise annonçait que le travail avait repris presque normalement avec des ouvriers recrutés dans les villages et fermes environnantes³. Mais les grévistes étaient bien décidés à empêcher les briseurs de grève de se rendre au travail. Après un premier contact orageux, aux abords de l'usine — où les femmes soutenaient leurs maris en récitant le chapelet⁴, et où les policiers provinciaux aidaient les briseurs de grève à se frayer un chemin —, les grévistes avaient l'intention de bloquer les routes d'accès à la ville, coûte que coûte. Cependant, des renseignements annonçant l'arrivée de renforts massifs de policiers armés — avec ordre de tirer si nécessaire —, incitèrent les dirigeants syndicaux à convaincre les grévistes de retourner chez eux.

Le lendemain, l'Acte d'émeute était lu (cette disposition, d'après les articles 64 à 69 du Code criminel du Canada, interdit tout rassemblement, permet d'arrêter quiconque n'est pas « à son affaire » et de punir d'emprisonnement à perpétuité). Les policiers, en plus d'arrêter tous ceux qui écoutaient la proclamation de l'état d'émeute, à la sortie de la messe, allèrent dans tous les lieux publics et ensuite dans les maisons. Près de deux cents ouvriers furent ensuite interrogés et molestés au Q. G. de la police, qui n'était autre que la salle du club social de la société minière.

À la « Johns-Manville » d'Asbestos, la grève prit fin le 30 juin par une entente prévoyant : 1) la reconnaissance légale de la section syndicale de l'entreprise, qui avait été annulée; 2) le réembauchage des ouvriers selon l'ancienneté; 3) l'absence de repréailles; 4) le droit de la société d'intenter des poursuites selon le code criminel contre des individus; 5) la reprise des négociations en vue d'arriver à un contrat et quelques autres points d'entente. L'archevêque de Québec avait agi comme médiateur pendant les derniers mois et les deux parties se déclaraient très satisfaites du rôle qu'il avait joué.

À la suite de la grève, les négociations devaient se poursuivre par un arbitrage. Les revendications initiales des syndicats de l'amiante portaient sur l'élimination de la poussière d'amiante, le travail du dimanche et les congés, les augmentations

3. A Thetford, la grève était totale mais il n'y eut pas de tentatives en vue de reprendre les opérations avec les briseurs de grève.

4. Certains observateurs racontent (verbalement) que les femmes avaient plutôt le chapelet dans une main et une épingle à chapeau dans l'autre, question de faire tressaillir les policiers...

de salaire et divers bénéfices marginaux, la sécurité syndicale et sur certains droits de la gérance.

Le rapport du président du tribunal d'arbitrage fut très peu favorable aux syndicats. L'entreprise obtenait gain de cause sur 13 points alors qu'une seule proposition syndicale était acceptée et neuf autres rejetées. Le rapport recommandait plusieurs compromis très favorables à l'entreprise, entre autres une formule de sécurité syndicale moins complète que la précédente. Sur le point crucial de l'hygiène industrielle, les efforts de la compagnie étaient estimés suffisants.

L'arbitre syndical refusa de souscrire à ce rapport en l'accusant de méconnaître la doctrine sociale de l'Église et de s'inspirer du libéralisme économique le plus condamnable. Les négociations reprirent, les syndicats acceptèrent presque tout le rapport mais exigèrent une hausse de salaire et refusèrent de signer pour plus d'un an (alors que le rapport recommandait un accord de deux ans, contrairement à la Loi des relations ouvrières). Sous les pressions du gouvernement, les entreprises refusèrent finalement ces dernières demandes syndicales et la nouvelle convention collective ne fut signée qu'un an après le début de la grève, en février 1950. Les syndiqués obtenaient une révision importante du taux d'augmentation automatique des salaires, s'ajustant à la hausse de l'indice du coût de la vie. Cette décision devait permettre de réviser le taux de ce « bonus de la vie chère » lors des négociations, dans plusieurs autres branches industrielles.

On peut cependant s'étonner, en voyant quelles conditions de travail avaient été négociées, à la fin de la grève, que celle-ci ait été considérée comme une si grande victoire pour les mineurs de l'amiante. À court terme, il s'est agi plus d'une victoire « morale », en ce sens que le syndicat a lutté pour ne pas être totalement écrasé; son premier gain a donc été de se faire reconnaître comme interlocuteur représentant collectivement les ouvriers et capable de paralyser complètement les opérations de production. Les améliorations de certaines conditions de travail, telles que les salaires, les congés payés, le congédiement des briseurs de grève, sont venus graduellement et sont attribuables en bonne partie à la grève.

Par ailleurs, le syndicat n'a jamais pu obtenir : 1) le précompte (retenue syndicale à la source) pour tous les employés syndiqués ou non (formule assez répandue au Québec dans l'industrie); 2) qu'on fasse la preuve de la nécessité du travail le dimanche; 3) d'être consulté au sujet des promotions, des transferts et des congédiements; 4) le droit pour les employés d'accepter ou de refuser individuellement les taux des standards de production; 5) la réintégration de 70 grévistes. Si les relations industrielles se sont améliorées, le syndicat ne semblait donc pas pour autant avoir acquis une force de négociation très grande.

DEUX INTERPRÉTATIONS PARTIELLES

Deux interprétations principales de ce conflit ont été données. La première est celle de Pierre-Elliott Trudeau, sous la direction duquel a été rédigé *la Grève de l'amiante*. Pour lui ce conflit a été « un épisode clé d'émancipation sociale, qui a pu se dérouler sous l'impulsion de forces purement issues du monde industriel, sans déviation confessionnelle ni nationaliste ». L'occurrence d'un conflit de cette envergure devenait inévitable parce que :

L'importance pour la nation de la classe ouvrière était hors de commune mesure avec son peu de prestige parce que ses gains économiques collectifs correspondaient à des reculs dans la hiérarchie sociale (les paysans n'étaient devenus prolétaires qu'au prix de déchoir en tant que paroissiens, électeurs, patriotes, etc.); parce que notre philosophie morale et notre politique ouvrière ne tenaient pas suffisamment compte du peuple industriel que nous étions devenus. Nos idéologies, toutes faites de méfiance de l'industrialisation, de repliement sur soi, de nostalgie terrienne, ne correspondaient plus à notre éthos bousculé par le capital anonyme, sollicité par les influences étrangères, et émigré sans bagage dans un capharnaüm moderne où la famille, le voisinage, la paroisse — piliers traditionnels contre l'effondrement — n'offraient plus le même support.⁵

Le premier coupable, dans cette optique, est le nationalisme étroit qui a réinterprété tout ce qui entrainait dans son champ de vision afin de protéger une société traditionnelle des bouleversements de l'industrialisation.

La seconde interprétation, qui s'est exprimée par voie de polémique avec la première⁶, est celle du père Jacques Cousineau, S.J. Ce dernier réfute l'interprétation de la grève en termes de rupture et souligne au contraire la continuité de l'action de l'Église dans le monde ouvrier en invoquant à l'appui de nombreuses grèves où l'Église est intervenue comme « médiateur ». Il soutient que les grévistes de l'amiante, loin d'être en rupture avec leur milieu, avaient l'appui de toute la collectivité qui les a soutenus par l'envoi de denrées. De plus, ajoute-t-il, les mineurs étaient fidèles à l'enseignement social de l'Église et se conduisaient comme des chrétiens vivant leur foi.

L'appui de l'Église à des ouvriers dans une situation de lutte de classes demeure incompréhensible. Ni la première interprétation, ni la seconde, quelle que soit celle qui semble la plus plausible, n'arrive à saisir la complexité des rapports de force qui ont fait de cette grève un conflit politique majeur.

Ne voyant que le conflit industriel, P.-E. Trudeau n'arrive à intégrer ni la signification de l'appui de l'Église aux grévistes, ni l'opposition de celle-ci à l'État dans son analyse; il ignore ce conflit et confond ces deux pouvoirs et leur opposition dans la même condamnation « d'idéologies inadéquates et d'institutions oppressives. »⁷

Par ailleurs, Jacques Cousineau ne peut admettre l'autonomie de la lutte ouvrière parce qu'elle implique la disparition de l'Église dans son rôle de dirigeant. Il conclut donc que le sens profond de la grève, révélé par l'appui de l'Église aux ouvriers, est le « divorce » entre le « pays réel » (« l'Église, les élites et le peuple ensemble ») et l'État⁸.

Les faits permettent cependant de défendre chaque interprétation car, en effet, la grève de l'amiante indique une certaine continuité dans les rapports de l'Église avec la classe ouvrière : ce sont les syndicats catholiques qui font la grève, soutenus par leurs aumôniers et leurs curés, et non pas des syndicats internationaux

5. P.-E. Trudeau était à cette époque co-directeur de la revue *Cité libre* d'inspiration chrétienne de gauche. Celle-ci a été un des principaux foyers d'opposition au régime Duplessis (P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 90 et 88).

6. Jacques Cousineau, S.J., *Réflexions en marge de la Grève de l'amiante*, Montréal, Cahiers de l'Institut social populaire, n° 4, 1958.

7. P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 90.

8. J. Cousineau, *op. cit.*, p. 19.

dont les membres auraient pu avoir des objectifs politiques de transformation de la société. Par ailleurs, d'une part l'appui que l'Église apporta aux grévistes de l'amiante ne se compare pas, dans son soutien très ferme (individuellement et collectivement, matériellement et idéologiquement), à la tendance habituelle de ses interventions dans les relations patronales-ouvrières; pour ne prendre qu'un exemple dans la même industrie, à Thetford, un syndicat catholique avait déjà tenté de supplanter un syndicat international en négociant une hausse de salaire moins substantielle avec les patrons et en fournissant des briseurs de grève⁹. D'autre part, avant son intervention, le déroulement de la grève avait été tout à fait semblable à celui d'autres grèves très dures où des ouvriers devaient affronter les forces policières que le gouvernement envoyait défendre les intérêts patronaux.

Bien que l'importance du conflit soit évidente, à cause de l'implication des forces et des pouvoirs sociaux les plus importants de la société québécoise, il faut cependant poursuivre l'analyse afin d'arriver à une explication qui révèle la logique de la signification contradictoire des mêmes faits. L'hypothèse retenue est la suivante: bien que la grève de l'amiante ait été un conflit industriel qui a opposé 5 000 mineurs aux sociétés minières ainsi qu'au gouvernement qui soutenait ces dernières, *le conflit de l'amiante recouvre en fait deux affrontements de nature très différente: le conflit de classe dans une situation industrielle se double d'une lutte de pouvoir entre la hiérarchie religieuse et l'État.*

*
* *
*

La superposition de ces deux conflits multiplie et brouille les rapports d'opposition et d'union entre les différents protagonistes, de même que les significations données au conflit. Pour vérifier notre hypothèse, il faut donc commencer par définir chacun des acteurs, les situer dans leurs rapports avec les autres et dégager le sens de leurs conduites respectives. Il faut ensuite analyser le processus d'imbrication des rapports conflictuels les uns dans les autres et dégager la spécificité des facteurs qui l'ont rendu possible. Car c'est à cause de cette imbrication, qui n'était pas inévitable, que le conflit de l'amiante devait avoir un retentissement d'une ampleur unique dans l'histoire socio-politique du Québec.

Les principes d'analyse sous-jacents à l'articulation des faits présentés ici sont explicités au début de la troisième partie. Cependant pour l'intérêt et la clarté de l'exposé, les données n'ont pas été présentées selon la démarche analytique. Le phénomène social analysé a été découpé selon les positions structurelles des acteurs et leurs rapports réciproques et non pas selon l'ensemble des pratiques qui forment des systèmes structureaux et les rapports entre ces systèmes qui définissent une société concrète.

LES SOCIÉTÉS MINIÈRES: PROFIT D'ABORD

L'industrie de l'amiante était dans une période de prospérité croissante au Québec depuis le début de la guerre. Dans les années quarante, la production se

⁹ Fernand Dumont, « Histoire du syndicalisme dans l'industrie de l'amiante », dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 129.

chiffrait annuellement à 40 millions de dollars américains¹⁰, c'est-à-dire approximativement le quart de la valeur de production de l'industrie minière (qui équivalait elle-même à 4% de la valeur de production totale du Québec¹¹). Le quart des emplois du secteur minier du Québec (qui compte pour 10% de la main-d'œuvre totale) était dans l'amiante¹².

Longtemps caractérisée par une extrême instabilité, cette industrie s'est consolidée vers les années trente par les fusions d'entrepreneurs indépendants et par l'importation de capitaux américains et « en 1948, elle groupe sept entreprises, dont quatre sont la propriété de manufacturiers américains. Les firmes sont bien capitalisées et fortement mécanisées »¹³; ce redressement s'est donc opéré par une intégration presque totale au marché américain. Un quasi-monopole existe dans les deux sens : 85% des exportations canadiennes vont aux États-Unis et représentent 90% des importations américaines¹⁴.

Il est malheureusement impossible, dans le cadre de ce travail, de connaître le taux des redevances que ces sociétés étrangères payaient au gouvernement du Québec pour l'extraction du minerai; on ne peut que supposer qu'il était avantageux pour les entreprises si l'on prend pour indice les conditions d'exploitation des gisements de minerai de fer (cf. note 18) dans le nord du Québec.

Plusieurs faits attestent que ces sociétés, qui administraient leurs entreprises québécoises par l'intermédiaire de gérants, considéraient leurs employés comme une main-d'œuvre docile, soumise à la direction de l'Église, par l'intermédiaire des syndicats catholiques, comme dans les situations coloniales et les régions sous-développées¹⁵. Des conduites strictement utilitaristes, confondant les intérêts individuels et le bien commun seraient cohérentes avec la poursuite d'objectifs uniquement économiques.

LES OUVRIERS: UNE GRÈVE POUR LA SURVIE

Nous avons vu précédemment comment les mineurs de l'amiante se sont finalement unis, après de nombreuses tentatives et quelques échecs, pour faire front à leurs employeurs. Mais il importe de situer leur action dans le cadre du renouvellement de la C. T. C. C. à laquelle les syndicats de l'amiante étaient affiliés, et par rapport aux autres luttes que le mouvement ouvrier livrait contre certaines entreprises et contre le gouvernement.

Une nouvelle équipe de militants prit la direction de la C. T. C. C. au moment de la guerre. Ils réussirent à syndiquer un grand nombre de travailleurs dans les mines, la métallurgie, les services municipaux et hospitaliers dont les syndicats locaux s'ajoutèrent à ceux qui venaient d'industries plus traditionnelles comme le

10. Jean Gérin-Lajoie et Fernand Dansereau, « Histoire financière de l'industrie de l'amiante », dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 94.

11. André Raynauld, *Croissance et structure économiques de la province de Québec*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1961, p. 499.

12. Recensement du Canada, 1951, vol. IV, tableau 16.

13. J. Gérin-Lajoie et F. Dansereau, « Histoire financière de l'industrie de l'amiante », dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 95.

14. *Ibid.*, p. 116 et 111.

15. La teneur du texte d'une annonce publiée dans les journaux pendant la grève par le président du conseil d'administration de la plus importante société minière en est un indice explicite (cf. P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 246-247).

bâtiment, le textile, le vêtement ou la chaussure. Les confrontations avec les employeurs deviennent plus vigoureuses et les grèves plus nombreuses¹⁶.

La Loi des relations ouvrières de 1944, instaurant un cadre juridique semblable à celui qu'avait créé le *New Deal* aux États-Unis pendant les années trente, ouvrait une époque de luttes ouvrières virulentes. Tantôt un syndicat, tantôt tout le mouvement ouvrier s'opposait à un gouvernement qui défendait toujours ouvertement les employeurs, soit lors de grèves que l'intervention de la police rendait violentes, soit par l'adoption de lois restreignant considérablement les activités syndicales et donnant des pouvoirs arbitraires et très étendus au gouvernement pour museler toute opposition au nom de la lutte contre le communisme¹⁷.

La situation industrielle, ainsi que l'encadrement syndical laissent prévoir une action de type contractuel; mais, par ailleurs, à cause de l'enracinement communautaire des mineurs, d'origine agricole récente, la légitimité de cette action sera fondée sur les valeurs traditionnelles.

L'ÉTAT: LE ROI-NÈGRE

Le régime de l'Union nationale, qui se consolida définitivement après son retour au pouvoir en 1944 et qui devait durer jusqu'en 1960, se caractérisa sur le plan socio-économique, par une politique qui excluait toute volonté de contrôler les initiatives de l'entreprise privée. Le gouvernement se déchargeait entièrement de la responsabilité du développement économique en se contentant de créer et de maintenir des conditions favorables à l'expansion sans entrave du capitalisme.

En effet, bien qu'il eût accédé au pouvoir grâce à l'appui d'un mouvement nationaliste radical (l'Action libérale nationale) qui dénonçait la trahison du gouvernement libéral et qui voulait mettre fin à la dictature économique de grands trusts étrangers ainsi qu'à leur exploitation des ressources naturelles telles que les forêts, les mines, l'électricité, le parti de l'Union nationale poursuivit et renforça cette même politique.

Les capitaux étrangers (surtout américains) étaient attirés par des conditions d'opération extrêmement favorables telles que des taux de redevances très faibles¹⁸, des privilèges fiscaux, des charges sociales faibles, un coût de la main-d'œuvre peu élevé, des concessions de territoires immenses pour des périodes très longues,

16. De 1915 à 1936, les syndicats affiliés à la C.T.C.C. déclenchèrent neuf grèves touchant 4 300 travailleurs en tout — ce qui équivalait à 2% des grèves et à 3% des grévistes alors qu'ils représentaient environ un tiers des syndiqués (pour l'ensemble de cette période). Par ailleurs, de 1945 à 1948, la C.T.C.C. a livré 63 grèves alors que 71 autres grèves étaient déclenchées par des syndicats internationaux représentant environ deux tiers des syndiqués québécois. La période allant de 1949 à 1956 en fut une où la C.T.C.C. livra de très nombreuses et dures luttes syndicales (C.T.C.C.: 134 grèves; syndicats internationaux: 88 grèves). Après cette période, l'équilibre antérieur se rétablit, les syndicats affiliés à la C.T.C.C. et à la C.S.N. déclenchant une proportion de grèves plus élevée que celle de leur importance numérique dans le mouvement syndical québécois (Hélène David, *les Grèves au Québec de 1945 à 1967*, thèse de doctorat en préparation).

17. Herbert F. Quinn, *The Union Nationale. A Study in Quebec Nationalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1963, p. 92-94.

18. L'exemple le plus connu, parce qu'il avait fait scandale à l'époque, est celui des gisements de minerai de fer du Nouveau-Québec dont l'exploitation avait été accordée à des entreprises américaines d'acier. Alors que ces sociétés versaient au gouvernement québécois un cent par tonne de minerai extrait, le gouvernement de la province voisine percevait 33 cents la tonne pour l'exploitation de gisements identiques au Labrador (H. F. Quinn, *op. cit.*, p. 83).

ainsi que la collaboration et l'appui du gouvernement pour réprimer les mouvements trop revendicatifs. Le prix exigé pour de tels avantages était faible : il s'agissait de contribuer à la caisse électorale et de verser des salaires ou des ristournes à quelques membres ou amis du gouvernement.

Le seul secteur où le gouvernement n'invoqua pas les dangers du « paternalisme d'État » pour mieux laisser le champ libre aux initiatives capitalistes, fut celui de l'agriculture. Il réalisa dans ce domaine les réformes promises lors des élections ¹⁹.

La politique de non-intervention de l'État dans le secteur industriel n'est contradictoire ni avec sa politique agricole, ni avec son soutien actif des entreprises privées lors de conflits économiques; il s'agit en fait de conduites complémentaires qui relèvent de la même fonction de l'État, celle de régulation de l'équilibre global de la société, en tant que système ²⁰, en l'occurrence une économie industrielle capitaliste.

L'ÉGLISE: AU SECOURS DE SES OUAILLES

L'influence de l'Église au Québec, à l'époque de la grève de l'amiante était encore omniprésente. Bien que son pouvoir ait été consolidé par de solides assises institutionnelles, son poids réel dans la vie socio-politique dépassait ce cadre.

Non seulement le pouvoir clérical contrôlait les institutions hospitalières et d'assistance sociale ainsi que le système d'éducation (y compris les universités), mais il avait aussi développé d'autres formes de présence active dans un milieu que l'insertion de plus en plus grande dans la civilisation industrielle rendait plus réfractaire aux formes traditionnelles d'encadrement religieux. C'est ainsi que se développèrent d'importants mouvements d'action catholique en milieu étudiant, ouvrier et agricole et que les syndicats catholiques commencèrent à concurrencer les syndicats américains ²¹.

Sur le plan politique, les interventions fréquentes de l'épiscopat dans les débats politiques, condamnant certaines options ainsi que les hommes politiques qui les défendaient, ou en appuyant d'autres, de façon tout à fait explicite, confirmaient un pouvoir dont les dirigeants politiques devaient tenir compte.

Il importe donc d'analyser la conception que l'Église avait de son action dans la société et de voir quelles en sont les conséquences sur le plan politique. Cette conception est extrêmement cohérente, se voulant une vision globale du monde. De plus, elle s'est très peu modifiée au Québec, voire pas du tout, depuis les premières activités de l'Église auprès de la classe ouvrière vers le début du siècle jusqu'au début des années soixante; il est en effet frappant de constater que la pensée qui s'exprime dans une lettre de l'épiscopat québécois ²² sur le « problème

19. Telles que l'établissement d'un système avantageux de crédit agricole, la fondation d'écoles d'agronomie, l'amélioration du réseau routier et autres services publics dans les régions rurales, la détermination d'un salaire minimum pour les travailleurs en forêt, l'accroissement des fonds attribués au programme de colonisation (H. Quinn, *op. cit.*, p. 79-85).

20. Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Maspéro, 1968, p. 44.

21. Jean-Charles Falardeau, «Rôle et importance de l'Église au Canada français», *Esprit*, mai-juin 1952, p. 226.

22. *Le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*. Lettre pastorale collective de leurs Excellences Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de la province civile du Québec, Montréal, Editions Bellarmin, 1950.

ouvrier », en 1950, est identique à celle qui a été décelée comme étant à l'origine de la fondation et de l'animation, par l'Église, de syndicats catholiques ²³.

Nous dégagerons ici les orientations de l'Église par rapport aux problèmes socio-économiques à partir de cette lettre, puisqu'elle porte sur ce qui est au cœur du conflit dont nous essayons d'élucider la signification, c'est-à-dire sur la nature des rapports sociaux que le processus de développement économique entraîne et par lesquels il est, réciproquement, modifié. Il est postulé ici, pour les fins de l'analyse, que ce document de 1950 est une expression de la pensée sociale de l'Église québécoise identique, à quelques variations près, à celle des années antérieures, et en particulier au moment de la grève de l'amiante, en 1949.

Il ressort de l'analyse du « problème ouvrier », tel que l'Église québécoise le conçoit, que le travail humain est la continuation de la création divine. Tous doivent travailler à la réalisation du plan de Dieu; chacun à sa place y contribue à sa façon : le patron comme l'ouvrier. L'aide surnaturelle et l'action temporelle doivent donc converger pour faire du chrétien dans la société un témoin de la gloire de Dieu. Mais le plan de Dieu et le rôle que l'homme doit y jouer doivent être explicités.

Le rôle que l'Église s'attribue découle de cette conception de l'ordre social : celui-ci étant soumis aux exigences de la morale et de la religion, c'est-à-dire au plan de Dieu, l'Église est là pour guider, éclairer et dispenser l'aide nécessaire aux chrétiens, afin que dans tous les aspects de leur vie, ils œuvrent à la réalisation du plan de Dieu. Étant représentante de Dieu sur terre, elle seule est en mesure de juger si les hommes se conduisent conformément au plan de Dieu et aident à sa réalisation.

L'Église considère que le développement de la société industrielle rend plus difficile la collaboration à l'œuvre de Dieu à cause de la séparation du capital et du travail qui engendre des conflits plutôt que la coopération dans une œuvre commune. Il faut donc promouvoir des solutions qui permettront aux hommes de reconnaître « cette unité plus haute qui se trouve dans tous ceux qui collaborent à la production, à savoir leur liaison et leur solidarité dans leur devoir de pourvoir ensemble, dans la stabilité, au bien commun et aux besoins de toute la communauté » ²⁴. Le rôle des syndicats n'est donc pas de s'opposer aux employeurs mais « de rechercher la concorde et l'harmonie entre le capital et le travail » ²⁵.

C'est cette conception de l'ordre social qui a amené l'Église à encourager la formation de syndicats catholiques, tout comme elle voit d'un bon œil la formation d'associations patronales en vue d'en arriver, éventuellement, à une organisation corporative de la société. Cette « communauté d'activité et d'intérêts » peut aussi se réaliser au niveau de l'entreprise « en amenant graduellement les travailleurs organisés à participer à la gestion, aux profits, à la propriété de l'entreprise... mais les réformes doivent évidemment respecter la nature de l'entreprise et sauvegarder les droits légitimes des propriétaires des biens de production » ²⁶.

23. Louis Maheu, « Problème social et naissance du syndicalisme catholique », *Sociologie et Sociétés* (Montréal), vol. I, n° 1, mai 1969, p. 75-80.

24. *Le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, p. 28, art. 79.

25. *Ibid.*, p. 38, art. 105.

26. *Ibid.*, p. 27, art. 76.

Quant à l'État, l'Église reconnaît son autorité légitime et engage les citoyens à se soumettre à cette autorité qui vient de Dieu, mais elle considère indispensable de remettre devant les yeux des gouvernants et gouvernés « les principes de l'ordre voulu par Dieu », selon les liens de subordination qui relient l'ordre social aux questions religieuses et morales²⁷.

C'est ainsi que l'Église, visant à créer un ordre social nouveau, fondé sur la primauté des valeurs spirituelles, fait pression auprès de l'État afin qu'il s'oriente vers le corporatisme. C'est dans cet esprit, à la suite des demandes réitérées de la C. T. C. C. qu'est adoptée en 1934 la Loi de la convention collective, qui emprunte à l'Europe le système des conditions de travail étendues à une région par voie de décrets; on y ajoute cependant des comités conjoints en vue de développer le corporatisme²⁸.

Comme elle réprouve fondamentalement l'opposition du capital et du travail, on s'attend donc à ce que l'action de l'Église soit orientée vers une élimination du conflit et non vers le soutien d'un des opposants.

LA FIN DE LA SAINTE-ALLIANCE

Maintenant que les acteurs du conflit ont été identifiés, l'analyse des différents rapports conflictuels constitutifs du conflit global permettra de dégager, non pas les perceptions réciproques que chacun a de son adversaire, mais bien la spécificité de chaque affrontement.

1. *Le conflit industriel*

a) *Les ouvriers.* — Dès le déclenchement de la grève, les ouvriers ont lutté contre deux adversaires: l'État et les patrons; leur conviction qu'il y avait effectivement collusion entre les deux avait influencé de façon déterminante leur décision de se mettre en grève. L'intervention massive et rapide des forces policières dont chaque geste manifestait leur opposition aux grévistes, confirmait la justesse de cette conviction fondée sur des expériences antérieures.

Mais comme lors d'autres grèves, l'intervention du gouvernement du côté des patrons et contre les grévistes, malgré l'évidence de la confrontation des classes sociales, n'aviva pas la conscience de classe du mouvement syndical. Bien que le conflit devint politique à cause du rôle du gouvernement, les dirigeants de la C. T. C. C. reprochaient à celui-ci de ne pas respecter ses propres lois; c'est donc dire qu'il ne le considérait pas comme un adversaire de classe irréductible, mais comme un arbitre du bien commun qui ne respectait pas les devoirs de sa tâche. L'opposition aux entreprises étrangères était de même nature: on était beaucoup plus sensible à la spoliation des ressources naturelles²⁹, qu'à l'exploitation de la

27. *Le Problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, p. 57-58, art. 156 et 157.

28. Gérard Hébert, s.j., *L'Extension juridique des conventions collectives dans l'industrie de la construction de la province de Québec, 1934-1962*, thèse de doctorat (relations industrielles), Université McGill, 1963, p. 243. Jean-Réal Cardin, *L'influence du syndicalisme national catholique sur le droit syndical québécois*, Montréal, Institut social populaire, 1957, p. 43.

29. A ce sujet, contredisant plusieurs des collaborateurs de *la Grève de l'amiante* (notamment P.-E. Trudeau et Gérard Pelletier), plusieurs observateurs rappellent verbalement le contenu nationaliste très marqué des accusations contre la compagnie américaine Johns-Manville, qu'on accusait de s'appropriier des ressources naturelles du Québec. L'héritier de la famille Manville était devenu le symbole de cette dilapidation immorale des ressources extorquées (à cause des dix femmes dont il avait divorcé à grands frais).

classe ouvrière, malgré l'importance des revendications pour l'élimination de la poussière d'amiante, cause immédiate de l'amiantose.

Les rapports de classe étaient absorbés par les mécanismes institutionnalisés de la négociation collective jugés satisfaisants. Les grévistes poursuivaient leur grève en vue de la reprise des négociations. Ils reprochaient donc à l'État d'empêcher par son intervention la réalisation d'une négociation privée portant sur le partage des résultats de la production industrielle.

b) *Les employeurs.* — Dans la mesure où les dirigeants des entreprises en grève étaient étrangers et que leurs filiales québécoises servaient en majeure partie à alimenter leurs entreprises de production aux États-Unis, leur champ d'action n'était pas limité au Québec. Amenées à s'implanter au Québec à cause des gisements d'amiante, qui n'existent pas ailleurs en Amérique, les sociétés minières agissaient en fonction de leur but privé, la maximisation des profits.

C'est ainsi qu'ils préféraient accorder des augmentations de salaires plus élevées et ne pas avoir de syndicat dans l'entreprise. Car il y avait peu de probabilité qu'un syndicat accepte une diminution de salaire, si les fluctuations du marché venaient à faire baisser le prix de l'amiante ³⁰.

L'absence de préoccupations sociales ou politiques des entreprises et la prédominance d'objectifs strictement économiques coloraient leurs rapports avec les pouvoirs dominants. Que ce soit face à l'État ou face à l'Église, ce qui importait n'était pas un accord avec leurs politiques, mais le maximum de garanties que leur action ne nuirait en rien au fonctionnement des entreprises. C'est ainsi qu'elles acceptaient par exemple de contribuer à la caisse du parti en échange d'une protection exprimée la plupart du temps sur le mode de l'abstention et, à l'occasion, par des interventions vigoureuses.

c) *L'État.* — Pour les ouvriers, l'État était un adversaire plus visible que les entreprises étrangères. Ces dernières, bien qu'elles aient imposé des conditions de travail pénibles, avaient aussi créé des emplois qui permettaient à plusieurs, obligés de quitter la terre, de gagner leur vie; de plus, elles n'étaient pas tenues responsables du bien commun.

Effectivement aussi, l'État agissait comme un adversaire clairement identifié. Comme lors de grèves antérieures, l'État se servit de mécanismes juridiques (procédures légales répressives et utilisation de la force policière) contre les grévistes.

Ce soutien accordé à l'entreprise privée n'était aucunement légitimé par une référence aux contraintes d'un projet de développement. L'opposition au mouvement ouvrier se fondait sur une légitimation du pouvoir traditionnelle où l'exercice du pouvoir est analogue à la propriété privée : la possession des capitaux ou du pouvoir justifie en soi l'arbitraire de toute décision.

Les ouvriers faisaient donc face à deux adversaires liés par des rapports utilitaristes réciproques, qui s'opposaient à eux comme classe dominante.

30. J. Gérin-Lajoie et F. Dansereau, « Histoire financière de l'industrie de l'amiante », dans P.-E. Trudeau, *op cit.*, p. 120.

2. *L'Église prend parti*

Le déroulement de la grève de l'amiante fut semblable à celui d'autres conflits graves qui avaient déjà eu lieu, jusqu'à l'intervention publique de la hiérarchie de l'Église québécoise en faveur des grévistes, plus de trois mois après le début de la grève. Le geste étonne parce qu'il est contraire à l'attitude habituelle de l'Église qui avait rendu les syndicats catholiques très peu enclins à poursuivre leurs luttes jusqu'à la grève. L'appui moral et matériel que l'Église apporta aux grévistes de l'amiante dans leur lutte contre les patrons et l'État, modifia radicalement les rapports de force entre les adversaires et intensifia le conflit.

Deux interprétations, visant à expliquer l'aspect contradictoire de ce geste, sont possibles. La première, considérant qu'en appuyant les grévistes, l'Église s'engage dans une lutte opposant capital et travail, doit rendre compte d'une rupture tant sur le plan des conduites antérieures que sur celui de sa pensée sociale. La seconde, n'acceptant pas l'hypothèse de la rupture, doit rendre compte du geste d'appui de l'Église aux grévistes en termes de fidélité à la doctrine sociale et de conformité aux gestes antérieurs ³¹.

L'analyse de la déclaration publiée lors de l'engagement de l'Église dans le conflit permet de soutenir la seconde interprétation. En effet, lorsqu'elle intervint publiquement, la Commission sacerdotale pour les affaires sociales invita à secourir les « travailleurs et leurs familles dans l'épreuve » (et non pas le groupe qui menait la lutte) au nom de la *charité* qui en faisait un devoir. Et malgré cet appui sans équivoque aux grévistes, elle faisait part d'une aspiration de paix sociale sans identifier les adversaires de ceux qu'elle soutenait. Elle regrettait les conflits sociaux mais n'incriminait ni les patrons ni l'État ³².

Il est donc évident que l'Église n'interprétait pas son intervention comme un appui au groupe dominé dans une lutte entre dirigeants et dirigés. Fidèle à sa conception qui l'incitait habituellement à agir comme arbitre dans de tels conflits, l'Église jugeait bien cet affrontement comme étant celui de deux classes, ce qu'elle condamnait. Implicitement, pour l'Église, l'adversaire n'était donc pas une des parties dans la lutte, mais celui ou ceux qui encourageaient la lutte de classes.

Dans bien d'autres occasions, l'Église avait considéré que les militants ouvriers fomentaient effectivement la lutte de classes; elle leur enjoignait alors de limiter leurs revendications afin de ne pas prolonger une lutte indésirable. Elle tenait peu compte de la politique des dirigeants d'entreprises étrangères dans la mesure où, contrairement au patronat canadien-français, ceux-ci échappaient à son autorité, ne la reconnaissant pas.

L'Église appuya donc les mineurs parce qu'elle jugeait que l'État n'était pas fidèle à son rôle de cohésion entre divers groupes de la société. À ses yeux, l'État voulait écraser une classe sociale qui avait droit d'existence et, ce faisant, l'État collaborait à la lutte de classes plutôt que d'aider à la réconciliation du capital et du travail.

31. Certains objectent qu'on ne peut parler de l'Église comme si l'épiscopat avait été unanime, alors qu'on connaît un peu l'intensité des affrontements auxquels a donné lieu l'appui aux grévistes de l'amiante: le contraire eût été plus étonnant! C'est le geste qui importe; à la suite de la déclaration, tous les évêques ont donné ordre, chacun dans son diocèse, de quêter le dimanche à la porte des églises (G. Dion, dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 250).

32. Un commentateur religieux dit à ce propos qu'elle ne s'est pas « prononcée sur les points litigieux secondaires » (G. Dion, dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. 251).

La nature particulière de ce conflit pouvait passer inaperçue parce que le fondement du pouvoir des adversaires n'était pas de même nature. En effet l'Église, comme institution, même si elle ne recherchait pas un pouvoir civil complètement institutionnalisé, visait néanmoins la suprématie idéologique exigeant que le pouvoir civil tienne sa légitimité de Dieu et se conforme en tout point à ses exigences. D'autre part, le pouvoir politique, qui fondait encore en grande partie sa légitimité sur des valeurs traditionnelles et méta-sociales (l'autorité vient de Dieu et n'est pas un mandat du peuple même s'il y a démocratie parlementaire), ne visait pas à instaurer la même cité idéale. L'État voulait la suprématie du politique et n'entendait pas être qu'un exécutant.

Les deux adversaires (momentanés) avaient en commun — et c'était là le fondement de leur accord habituel — la défense d'une société de classe. L'Église non seulement admettait et justifiait l'existence du pouvoir de classe — dénonçant l'utopie de l'égalité des conditions sociales —, mais elle concevait son propre rôle comme étant au-dessus des dirigeants dans la vie sociale. D'autre part, l'État était solidaire de la classe dirigeante économique.

Cependant, la collaboration avec les dirigeants économiques impliquait pour l'État une émancipation de la tutelle idéologique de l'Église par l'insertion de plus en plus poussée dans une autre rationalité, celle de la productivité économique.

Bien que l'Église n'ait pas mené³³ une offensive ouverte contre l'État à ce moment, l'État, par ailleurs, posait des gestes dont le but était nettement de miner le pouvoir de l'Église. Qu'il suffise d'évoquer ici la soumission que Duplessis exigeait des évêques avant d'accorder des subventions — jamais statutaires — aux diverses institutions d'enseignement; ou encore le renvoi de M^{gr} Charbonneau de l'archevêché de Montréal, à la suite de la part active qu'il avait prise dans la campagne de soutien aux ouvriers de l'amiante, renvoi obtenu par des pressions conjointes du gouvernement et des évêques les plus intégristes auprès du Vatican³⁴. La phrase célèbre de Duplessis : « Les évêques mangent dans ma main » exprime parfaitement cette situation.

L'intervention de l'Église du côté des ouvriers dans une situation de lutte de classes n'a pas été l'expression d'un renforcement du conflit originel, celui de dirigés contre dirigeants. Au contraire, l'affrontement des adversaires plaçait l'État dans une situation où il devait s'opposer à deux antagonistes sur des terrains très différents³⁵.

En effet, en s'affirmant comme dirigeant autonome, l'État contestait les valeurs traditionnelles qui fondaient la légitimité du pouvoir de l'Église. Cette autonomie par rapport à l'Église était une conséquence de sa transformation en

33. Rappelons cependant que toute l'argumentation de J. Cousineau vise justement à prouver que l'adversaire de l'Église, dans ce conflit, était bien l'État.

34. Renaude Lapointe, *l'Histoire bouleversante de M^{gr} Charbonneau*, Montréal, Editions du Jour, 1962, p. 16-33.

35. Une tactique du Premier Ministre pendant la grève est révélatrice à cet égard. Une de ses interventions les plus remarquées fut celle où il accusait les dirigeants de la C.T.C.C. de communisme, affirmant que la hiérarchie catholique ne tolérerait pas longtemps une telle orientation. Cet argument fut alors interprété comme un exemple de plus de démagogie et comme une tentative de jeter le discrédit sur le mouvement syndical; mais il y a plus. Cette tactique confirme l'analyse qui a décelé l'impossibilité pour l'État de lutter sur deux fronts (clérical et ouvrier) à l'intérieur d'un même système de référence. Si l'État voulait mater la classe ouvrière, comme groupe de subordonnés, il devait préalablement la séparer, ne serait-ce que verbalement, de la hiérarchie religieuse par rapport à laquelle son affrontement se fonde sur une contestation de sa position de subordination.

institution de cohésion d'une société industrielle; cette transformation s'accroissait à mesure que l'État intervenait dans des conflits ouvriers provoqués par les politiques industrielles des entreprises privées.

Cette union paradoxale d'acteurs antinomiques était impossible à maintenir. Elle n'a été possible que le moment d'une lutte dont l'aboutissement a été l'élimination d'un des pôles de la contradiction du champ du conflit, l'Église. La fin de la « Sainte-Alliance »³⁶ a été précisément l'éclatement de ces antinomies, mais la ligne de partage n'a pas été celle d'une justice enfin réalisée.

Mais cette interprétation demeure insuffisante car les éléments du conflit étaient à peu près identiques à ceux de bien d'autres grèves où l'Église n'était pas intervenue. Quel facteur conjoncturel rendit donc l'Église sensible aux revendications des ouvriers au point de ne pas leur imputer la responsabilité du conflit ?

3. *La grande famille dans la lutte de classes*

Bien que la majeure partie des revendications syndicales des mineurs ait été semblable à celles d'autres grèves (salaires, bénéfices marginaux, conditions de travail), la grève de l'amiante a été fortement marquée par l'insatisfaction ouvrière. Le problème de la santé des mineurs, constamment menacés d'amiantose, était au premier plan et a eu beaucoup d'importance dans les négociations en vue de renouveler le contrat collectif.

Cette préoccupation n'était pas récente. L'action syndicale de la Fédération des syndicats de l'amiante avait été axée sur ce problème avant même que les syndicats réussissent à négocier avec les employeurs. Mais, devenue la revendication primordiale des grévistes, ce droit à la santé identifiait leur lutte à une défense de la personne humaine, dans son individualité. C'est l'intégrité physique qui était en jeu dans la lutte contre l'amiantose, maladie industrielle.

Par ailleurs, la conception que l'Église avait du « problème ouvrier » s'exprimait dans des termes analogues. En effet, dans sa défense de l'ouvrier, l'Église visait avant tout l'intégrité de la personne — qui est évidemment primordiale dans la perspective d'une relation individuelle de l'homme à Dieu (une vie matérielle convenable est un préalable à une activité spirituelle vigoureuse). Avant même que la grève n'éclate, certains groupes confessionnels avaient amorcé une campagne de presse contre l'amiantose et pressaient les pouvoirs publics d'intervenir dans le domaine de la santé industrielle en sensibilisant l'opinion publique à ces conditions de travail scandaleuses.

Le facteur qui aurait décidé l'Église à intervenir dans la grève de l'amiante du côté des grévistes serait donc la coïncidence entre le sens que les grévistes donnaient à leur action et la vision du « problème ouvrier » de l'Église, centrée sur la personne humaine. De 1945 à 1964, la grève de l'amiante a été effectivement la seule au Québec où la question de l'hygiène industrielle est intervenue³⁷.

36. Jean-Charles Falardeau, « Préface », dans P.-E. Trudeau, *op. cit.*, p. XIII.

37. Ce genre de revendication, lors de grèves, est très rare. De 1945 à 1967 il y a eu seulement neuf grèves lors desquelles les ouvriers ont protesté contre les conditions d'hygiène industrielle insatisfaisantes. Cinq de ces grèves étaient celles de l'amiante en 1949 (séparées par entreprise); les quatre autres ont eu lieu en 1964 et 1965 dans diverses industries (H. David, *op. cit.*). Ce n'est pas du tout un hasard, contrairement à l'opinion de P.-E. Trudeau (*op. cit.*, p. 90) si ce conflit qui « devait arriver » a été celui des mineurs toujours menacés et souvent atteints d'amiantose.

Entrait en jeu aussi, bien sûr, la défense institutionnelle des syndicats catholiques mis sur pied en vue de réaliser la société idéale. Mais cette dernière raison seule est insuffisante car, lors de biens d'autres conflits, cette préoccupation encourageait plutôt les chefs religieux à éviter les grèves et à promouvoir des règlements de conflits conformes aux propositions des patrons.

La défense de l'intégrité physique était aussi mise en relief par l'absence de rapports d'opposition très articulés envers l'adversaire. Nous avons vu précédemment comment les conflits étaient souvent exprimés par des explosions d'opposition très personnalisées et que les jugements portés sur les patrons étaient d'ordre moral (cf. note 29). De plus, sur le plan de la lutte économique, l'adversaire réel, les patrons, étaient relégués au second plan par l'intervention violente de l'État.

Cette primauté de la défense personnaliste d'une communauté concrète liée à l'importance amoindrie de l'opposition aux dirigeants économiques, permettait donc à l'Église de soutenir les grévistes. Ils luttaient alors contre le même adversaire, l'État. L'Église considérait alors qu'elle ne collaborait pas à l'opposition du travail au capital par son appui.

CONCLUSION

LA VICTOIRE N'A PAS ÉTÉ CELLE QU'ON A CRUE

L'analyse précédente permet maintenant de cerner l'ambiguïté de la signification de la grève de l'amiante et de conclure bien différemment des observateurs d'alors.

La période historique inaugurée par la grève d'Asbestos n'est pas celle d'une égalité des forces entre patrons et ouvriers. Le conflit d'Asbestos n'a pas changé les rapports de force entre les ouvriers d'une part, et les patrons et l'État d'autre part. Les grèves très dures et souvent perdues des années cinquante en témoignent.

Deux conséquences d'ordre très différent, rapprochées l'une et l'autre, ont donné l'illusion que le résultat du conflit a été une victoire ouvrière. La première conséquence a été l'institutionnalisation des rapports conflictuels entre ouvriers et patrons dans le cadre législatif. Cela n'a été possible que parce que l'Église a renforcé le pouvoir des ouvriers. En effet, l'État n'utilise des mécanismes légaux pour canaliser les revendications ouvrières que lorsque le mouvement ouvrier est suffisamment fort pour ne plus pouvoir être écrasé par la répression. Sa position de subordination est alors aménagée et des mécanismes de négociation se développent³⁸.

Par ailleurs, la conséquence principale de la grève a été la fin de l'hégémonie idéologique de l'Église, non pas sur toute la société québécoise, mais sur les rapports conflictuels qui étaient au cœur de la nouvelle société, fondés sur les rapports économiques.

38. Bien que la Loi des relations ouvrières, obligeant l'employeur à négocier et permettant la reconnaissance juridique des syndicats locaux, ait été promulguée en 1944, il est flagrant que cette loi n'était respectée que lorsque la force des syndiqués l'imposait.

La victoire proclamée n'est donc pas celle de la classe ouvrière contre les dirigeants capitalistes, mais l'émancipation de l'État, déjà fortement engagé dans la constitution d'une société industrielle, de la tutelle idéologique de l'Église. Un écran était tombé; le vrai visage de l'État était maintenant visible : il n'était pas arbitre, mais se rangeait du côté des dominants dans la lutte de classes.

Le paradoxe de ce conflit tient à ce que l'unique intervention de l'Église, du côté des ouvriers, a eu pour résultat de forcer le passage d'une rationalité idéologique communautaire qu'elle défendait, à une rationalité idéologique industrielle qu'elle dénonçait. C'est en intervenant en faveur d'acteurs qui étaient dans une position de subordination sur le plan politique, et surtout économique, dans un système industriel, que l'Église a sapé la propre base de sa domination idéologique.

Les ouvriers, eux, ont vécu l'envers de ce paradoxe. Leurs racines communautaires ont donné une force de cohésion et accentué leur détermination dans la lutte³⁹. La justification idéologique communautaire de leur action a fait qu'ils n'ont pas été écrasés. Mais cet appui sur une situation traditionnelle, qui faisait leur force, était simultanément un obstacle à la confrontation directe avec les patrons.

Devenir un interlocuteur valable et ne pas être complètement écrasé, a été la victoire de la grève de l'amiante pour le mouvement syndical. Mais l'accession de la classe ouvrière à une autonomie d'action, qui a été reconnue comme la naissance d'un véritable syndicalisme, a été accompagnée d'un contrepois plus difficile à accepter. Dans la mesure où la véritable lutte de classes ne faisait que commencer, la classe ouvrière était d'autant plus opprimée objectivement dans sa situation de travail, qu'elle ne pouvait plus compter sur d'autre défenseur qu'elle-même.

Les interprétations très différentes de ce conflit que nous avons exposées au début relèvent de deux systèmes idéologiques différents. Elles se définissent par un rapport d'incompatibilité réciproque⁴⁰.

Le père Cousineau ne peut se rendre compte que l'Église a été remplacée définitivement comme définisseur de situation. Aussi se rabat-il sur la présence de comportements religieux au niveau concret — qui n'ont évidemment pas disparu avec la perte du pouvoir idéologique de l'Église — pour affirmer que rien n'a changé.

P.-E. Trudeau prête à toute la société une victoire qui est celle des dirigeants économiques et politiques. Leur victoire est celle de la libération de l'emprise du

39. Pierre Vadeboncoeur exprime très bien cette visée lorsqu'il analyse le sens de l'action de la C.T.C.C. entre 1949 et 1954: « Beaucoup de militants croyaient agir au nom d'un certain nombre de principes traditionnels, mais en fait, ils étaient mus politiquement et avec une franchise primitive, de sorte que leurs actes répondant directement à une situation objective, constituaient une création authentique » (*la Ligne du risque*, Montréal, H. M. H., 1963, p. 207).

40. Répondant quelques années plus tard aux critiques de J. Cousineau, P.-E. Trudeau est très conscient de cette incompatibilité totale des deux analyses: « on comprend donc pourquoi l'accord est impossible entre le père Cousineau et moi. [...] Nous regardons donc les mêmes faits; mais nos interprétations s'opposent. Le père constate qu'il y a toujours des aumôniers; moi je vois qu'ils ne dirigent plus. Je vois une ville en état de siège; le P. Cousineau a noté qu'on y avait dit le chapelet à trois heures. Le père déclare que « l'Église a réglé le conflit » (p. 21); moi je retiens que l'époque est révolue où elle dictait les solutions. La discussion est donc inutile: c'est au lecteur de juger. » (« Le père Cousineau, s.J. et *la Grève de l'amiante* », *Cité libre*, n° 23, mai 1959, p. 39).

dernier pilier de la société communautaire, le pouvoir idéologique. L'effondrement des vieilles idéologies permettra l'essor de l'industrialisation qui est, à son avis, « le seul véhicule puissant de renouveau »⁴¹. Un syndicalisme puissant rendra possible la réalisation d'une société juste en maintenant un équilibre dans les conflits d'intérêts portant sur la distribution des produits de l'activité économique. Il est prêt à soutenir le mouvement syndical dans sa conquête d'un contre-pouvoir qui s'exprime par des conflits et des négociations. Il ne considère cependant pas les rapports de subordination comme problématiques.

Le mouvement ouvrier s'insère alors complètement, et sans décalage, dans un système capitaliste industriel où il est dans une position de subordonné tant sur le plan idéologique que politique et économique. Cette vision d'un système clos, où chaque acteur répond parfaitement à l'autre, réduit les conflits à des affrontements stratégiques sans références à l'orientation de la société et assimile celle-ci à une mécanique sans principe de dépassement.

Pourtant le développement d'une société n'est pas la résultante univoque et linéaire d'un *deus ex machina* comme l'industrialisation tempérée par le syndicalisme. La dynamique d'une société réside dans ses contradictions structurelles et dans les confrontations des acteurs sociaux. Ceux-ci ont pour point d'appui des positions structurelles asymétriques dans différents systèmes et leurs luttes visent à dépasser les contradictions qui en surgissent.

À Asbestos, le mouvement ouvrier dut s'appuyer sur une situation préindustrielle pour pouvoir affronter son adversaire et aboutir à un système de négociation dans le cadre d'une société industrielle capitaliste. Les conditions de dépassement de ce même cadre — que nulle loi théorique permet d'identifier à la fin de l'histoire (ou des idéologies) — doivent être recherchées dans les contradictions actuelles. Celles-ci sont essentiellement liées au décalage entre le rôle effectif de la classe ouvrière dans les rapports de production et la position de subordination sociale du mouvement ouvrier.

Fini l'assassinat massif du présent et du futur à coup redoublé du passé. Il suffit de dégager d'hier les nécessités d'aujourd'hui. Au meilleur demain ne sera que la conséquence imprévisible du présent.

(*Refus global*)

*

* *

Certaines des conclusions présentées dans le texte de l'article découlent d'une analyse théorique et logique que nous avons jugé inutile de reproduire in extenso puisque l'essentiel n'est pas le cheminement d'une recherche mais les résultats auxquels elle aboutit. L'ordre de pensée et l'ordre d'exposition ne coïncidant pas, nous croyons cependant utile de reproduire dans une dernière partie quelques-uns des fondements formels de notre travail.

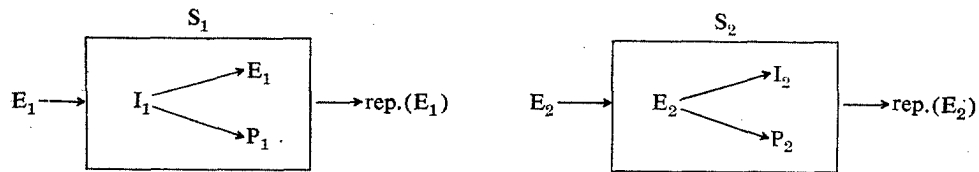
Nous partons d'une axiomatique dont la seule justification doit être cherchée dans l'utilité de son usage pour la lecture d'une situation sociale concrète, dans notre cas, la grève de l'amiante au Québec.

41. P.E. Trudeau, *op. cit.*, p. 404.

Tout phénomène social reçoit son sens de l'articulation historiquement déterminée de la structure sociale dans une société donnée. Une structure sociale est définie par les rapports liant entre eux trois systèmes fondamentaux de pratiques sociales : système économique, système politique, système idéologique. Par système économique on entend l'ensemble des pratiques visant à assurer de façon directe les fonctions de production d'une société. Par système politique, on entend l'ensemble de pratiques de gestion-domination de la structure. Par système idéologique, l'ensemble de pratiques symboliques de légitimation-reconnaissance permettant la communication entre les éléments du système. Une structure sociale « pure » ou théorique s'organise à partir d'un certain arrangement particulier entre les trois systèmes, dont l'un est dominant. Une société concrète est toujours l'enchevêtrement particulier de plusieurs structures sociales dont l'une est dominante.

Les acteurs sociaux (individus, groupes ou forces sociales) sont définis suivant leur insertion différentielle dans les différents systèmes de structures constituant la société concrète à étudier.

Considérons maintenant le Québec en 1949. Notre hypothèse est que la société québécoise doit s'analyser comme l'enchevêtrement particulier des deux structures sociales, dont la seconde est dominante. Appelons la première « Système communautaire agraire » (S_1) et la seconde « Système capitaliste industriel » (S_2). Elles sont définies par une organisation particulière des systèmes économique (E), politique (P) et idéologique (I). Dans tous les cas, l'organisation caractéristique est expliquée par les conditions particulières du système économique (E), étant donné que la justification finale de la structure est la reproduction élargie de ce système. L'organisation postulée des deux systèmes ⁴² est la suivante :



Les acteurs sociaux sont définis par la place qu'ils occupent dans les différents systèmes. Les *places*, pour la simplicité de la démonstration, peuvent être réduites à deux pour chaque système. Il est important de souligner que si ces *places* sont *complémentaires* (l'une ne peut exister sans l'autre) et *contradictaires* (elles sont en relation nécessaire d'opposition, en principe) elles sont aussi *asymétriques*, c'est-à-dire que l'une d'entre elles est *dominante* par rapport à l'autre. Comme l'analyse porte sur un conflit, cette caractéristique de domination ou de subordination est fondamentale. Nous appellerons α toute place dominante dans un système et β toute place subordonnée.

42. Le symbole \rightarrow veut dire « détermination », c'est-à-dire production d'effets pertinents dans le récepteur à partir des variations dans l'émetteur.

Nous pouvons maintenant énumérer les deux places pour chacun des trois systèmes :

économique	$\left\{ \begin{array}{l} \alpha \text{ contrôle des moyens de production (par exemple en } S_2, \text{ capital et travail)} \\ \beta \text{ force de travail} \end{array} \right.$
politique	$\left\{ \begin{array}{l} \alpha \text{ dominants-gérants} \\ \beta \text{ dominés-gérés} \end{array} \right.$
idéologique	$\left\{ \begin{array}{l} \alpha \text{ émetteurs} \\ \beta \text{ récepteurs} \end{array} \right.$

Nous disposons ainsi, pour le Québec en 1949, d'une liste d'éléments structurels qui permettent la définition élémentaire de la situation concrète :

$E_{1\alpha}$	contrôle des moyens de production agricoles-communautaires
$E_{1\beta}$	force de travail agricole-communautaire
$P_{1\alpha}$	domination politique agricole-communautaire
$P_{1\beta}$	subordination politique agricole-communautaire
$I_{1\alpha}$	émission idéologique communautaire
$I_{1\beta}$	réception idéologique communautaire
$E_{2\alpha}$	contrôle des moyens de production capitalistes-industriels
$E_{2\beta}$	force de travail agricole-communautaire
$P_{2\alpha}$	domination politique capitaliste-industrielle
$P_{2\beta}$	subordination politique capitaliste-industrielle
$I_{2\alpha}$	émission idéologique capitaliste-industrielle
$I_{2\beta}$	réception idéologique capitaliste-industrielle

Passons maintenant à la caractérisation concrète des acteurs en présence. Nous savons qu'ils sont, pour l'essentiel, au moment du conflit, les suivants : les compagnies minières, les ouvriers en grève, l'État, l'Église. Mais pour savoir ce qu'ils représentent exactement, et donc dégager la logique en conflit, il faut les coder suivant leur place dans les éléments structurels que nous avons définis.

La justification du classement proposé ne se trouve pas dans notre démonstration présente mais dans les descriptions historiques contenues dans le texte de l'article.

Les quatre acteurs sont définis par les combinaisons suivantes :

ouvriers	$E_{2\beta}$	$P_{2\beta}$	$I_{1\beta}$
entreprises	$E_{2\alpha}$	$P_{2\beta}$	$I_{2\alpha}$
État	$E_{1\alpha}$	$P_{2\alpha}$	$I_{1\beta}$
Eglise	$E_{1\beta}$	$P_{2\beta}$	$I_{1\alpha}$

Examinons maintenant les relations entre combinaisons (acteurs) telles qu'elles se sont produites dans le conflit.

1. Affrontement entre ouvriers et entreprises

ouvriers	entreprises
$\left. \begin{array}{l} E_{2\beta} \\ P_{2\beta} \\ I_{1\beta} \end{array} \right\}$	$\left\{ \begin{array}{l} E_{2\alpha} \\ P_{2\beta} \\ I_{2\alpha} \end{array} \right.$

c'est-à-dire: positions contradictoires sur E, positions similaires sur P, absence de relation en I (systèmes idéologiques différents) et donc, impossibilité de communiquer.

Une opposition économique, sans canaux de communication et sans possibilité de prépondérance politique entre les deux adversaires, provoque le renvoi de l'opposition dans le centre de gestion-domination du système, c'est-à-dire l'État.

2. *Rapports ouvriers-État-entreprises*

Les rapports sont déterminés par deux ensembles de caractéristiques.

a) Par le contenu de chaque acteur :

ouvriers	État	entreprises
$\left. \begin{array}{l} E_2\beta \\ P_2\beta \\ I_1\beta \end{array} \right\}$	$\left\{ \begin{array}{l} E_1\alpha \\ P_2\alpha \\ I_1\beta \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} E_2\alpha \\ P_2\beta \\ I_1\alpha \end{array} \right.$

La coïncidence $E\alpha$ entre État et entreprises rapproche ces deux acteurs alors que le caractère $E\beta$ des ouvriers les isole.

b) Par la définition du politique selon laquelle la fonction de P est celle de régulation de l'ensemble du système pour le maintenir, y compris notamment les rapports de domination-subordination sur le plan économique (α/β dans E). Donc l'intervention de l'État dans le conflit prend un signe positif vis-à-vis des entreprises et négatif vis-à-vis des ouvriers. Cette intervention porte sur le domaine P et se fonde sur : 1) la capacité de communication (ouvriers et État sont en P_2); 2) le rapport de subordination (État = $P\alpha$; ouvriers = $P\beta$).

3. *Rapports ouvriers-Église*

Les ouvriers, étant en relation d'opposition avec les entreprises sur E et en relation de subordination avec l'État sur P, n'ont qu'un autre canal de communication : I, sur lequel ils sont récepteurs vis-à-vis de l'Église. Mais, en plus, il y a coïncidence de subordination entre ces deux acteurs sur E et sur P.

ouvriers	Église
$\left. \begin{array}{l} E_2\beta \\ P_2\beta \\ I_1\beta \end{array} \right\}$	$\left\{ \begin{array}{l} E_1\beta \\ P_2\beta \\ I_1\alpha \end{array} \right.$

Il y a donc un canal ouvert de communication et une certaine non-opposition d'intérêts, quoique cela n'équivaille pas à une concordance puisque les ouvriers sont en E_2 et l'Église en E_1 . Mais puisque les ouvriers occupent sur I une position subordonnée, toute initiative doit venir de l'Église. Donc, si les rapports ouvriers-Église permettent une intervention de celle-ci, la *direction* de cette intervention va être déterminée par les rapports de l'Église avec l'adversaire dans le conflit.

4. *Rapports Église-entreprises*

Église	entreprises
$\left. \begin{array}{l} E_1\beta \\ P_2\beta \\ I_1\alpha \end{array} \right\}$	$\left\{ \begin{array}{l} E_2\alpha \\ P_2\beta \\ I_2\alpha \end{array} \right.$

S'il y a similarité sur P, il y a absence totale de communication sur E, mais, *surtout*, concurrence directe sur I, puisqu'il s'agit des émetteurs respectifs de deux systèmes différents.

Donc, la configuration interne définissant ces deux acteurs les met en opposition et prédispose l'Église à une intervention contraire aux entreprises.

Cependant l'Église, comme tout élément qui occupe une position dominante dans un système (dans ce cas l'Idéologique₁) suit une double logique : 1) celle qui est déterminée par ses rapports à d'autres acteurs suivant leur composition interne, 2) celle qui est relative à la fonction du système qu'il contrôle : dans ce cas, fonction de légitimation du *Système 1*.

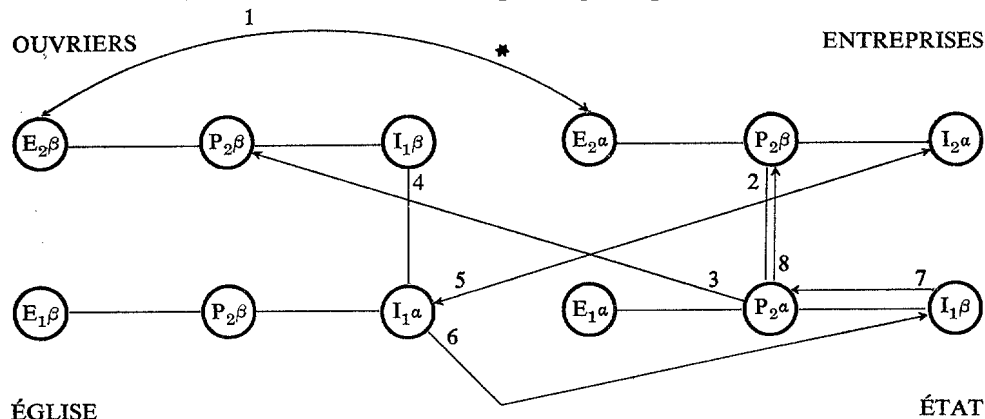
On sait, d'après l'analyse précédente, qu'en général ces interventions portaient sur la neutralisation du conflit, c'est-à-dire suivant la deuxième logique. Pour qu'elle se soit opposée aux entreprises, dans la grève qui nous occupe, il ne suffit pas que ses rapports avec celles-ci soient concurrentiels, suivant la première logique. Il faut aussi un changement dans ses rapports avec le centre régulateur du système, l'État.

5. *Rapports Église-État*



La configuration des éléments prédispose à une intervention de l'Église sur l'État à partir de sa domination idéologique. Cette intervention se fait dans le sens de la préservation et de la légitimation du Système 1 (communautaire) à la suite du dérèglement du produit par l'intervention politique de l'État suivant une logique du Système 2. *C'est ce décalage entre les mécanismes de communication, les institutions politiques et la lutte économique qui explique le long chemin nécessaire pour qu'une lutte purement économique puisse être traitée.*

Si l'on part de l'hypothèse qu'il faut une structure de correspondances entre les éléments pour qu'il y ait passage des interactions entre les acteurs, on peut représenter le processus social déclenché par la grève par le schéma suivant :



↔ exprime l'opposition; → exprime la domination; — exprime la mise en relation.
 Les chiffres (v. g.: 3) expriment la séquence logique, et non pas chronologique, du système analysé.

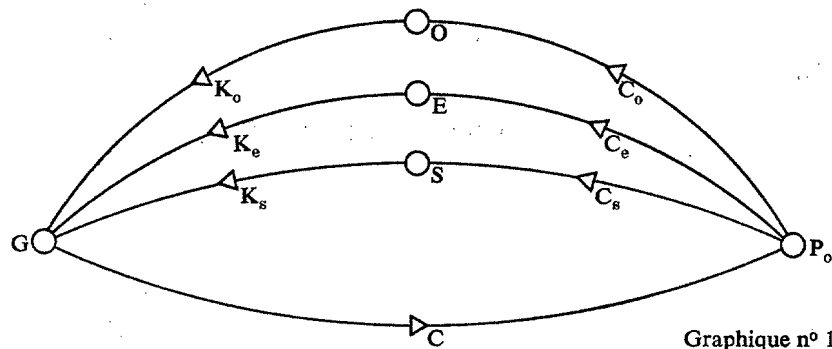
*La relation ouvriers (E₂β)-entreprises (E₂α) passe de la subordination à la contradiction à cause de la grève. Les implications méthodologiques de cette proposition théorique sont trop complexes pour les aborder ici.

Le résultat final est une intervention double de l'État à la fois sur les ouvriers et sur les entreprises, c'est-à-dire un processus d'arbitrage aboutissant à la négociation. Mais sans le chaînon « Église », le processus se serait arrêté à la phase 3, c'est-à-dire l'écrasement des ouvriers par l'État.

Il reste encore à montrer que l'effet de l'intervention de l'Église était limité à assurer la cohérence du système et non pas à faire triompher la lutte ouvrière et d'autre part, à avoir une estimation de l'intensité de cette intervention.

À partir des données exposées dans l'article nous pouvons formaliser ces propositions à travers une présentation simplifiée qui utilise des éléments de la théorie des graphiques ⁴³.

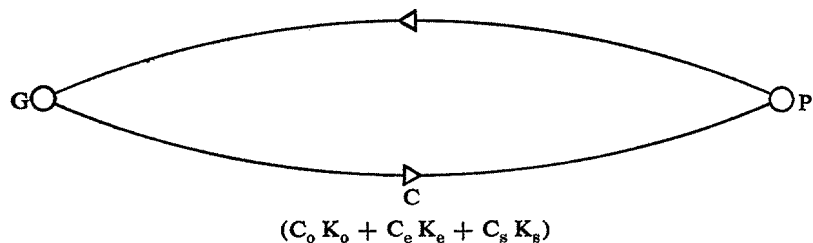
Si nous considérons le conflit étudié comme l'interaction de la grève de l'amiante (G) et la situation réciproque de pouvoir (P) entre les différents acteurs, nous pouvons décrire la première phase du conflit (sans l'intervention de l'Église) de la façon suivante :



Graphique n° 1

- P₀ = le rapport de pouvoir dans le premier temps;
- C = une constante exprimant l'intensité des effets de G sur P;
- O = les ouvriers;
- E = l'Etat;
- S = les sociétés minières;
- C₀, C_e et C_s = l'intensité de l'effet du changement de P sur l'acteur en question;
- K₀, K_e et K_s = la réaction de chacun des acteurs sur la grève suivant l'effet découlant de la situation préalable en P.

Il est évidemment impossible de quantifier les différents effets. Cependant nous savons qu'à travers les absorptions nécessaires, le graphique n° 1 peut s'écrire aussi :



43. Arthur L. Stinchcombe, « Technical Appendix », *Constructing Social Theories*, New York, Harcourt, Brace and World, 1968, p. 130-148.

D'autre part: 1) l'action de $C_o K_o$ sur G aura un signe positif, d'après la composition intérieure de cet élément, tandis que $C_e K_e$ et $C_s K_s$ auront un signe négatif pour la même raison.

2) S'il est impossible d'évaluer les différents opérateurs, nous savons que, par définition, en P_o , S (ociétés) ont une charge (α, β, α) ; \dot{E} (tat), une charge (α, α, β) ; et O (uvriers), une charge (β, β, β) . Bien que nous ne connaissions pas les valeurs α et β , nous savons, par définition que α implique position de domination. Puisque P est l'ensemble de relations de pouvoir, à l'intérieur de cet ensemble, nous pouvons établir une relation d'ordre entre les charges α et les charges β .

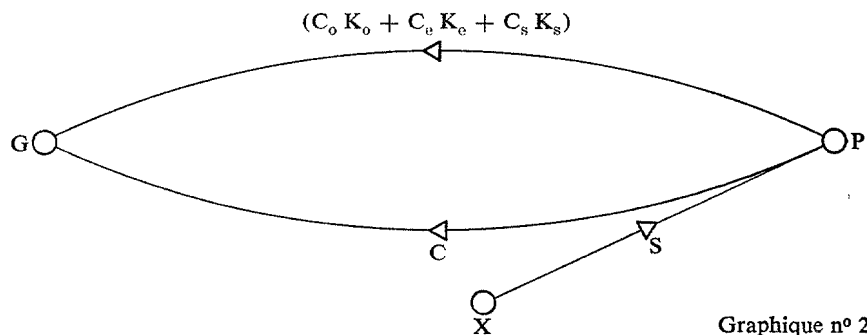
3) Les opérateurs $C_e K_e$ et $C_s K_s$ ont au moins une charge α sur le même circuit où l'opérateur $C_o K_o$ a une charge β . Nous pouvons donc écrire, en valeurs absolues, $|C_e K_e| > C_o K_o$ et $|C_s K_s| > |C_o K_o|$.

4) Nous pouvons maintenant faire intervenir à la fois les signes des opérateurs et les relations d'ordre qui se nomment entre eux en décomposant la transformation en deux termes :

$$P \circlearrowleft \left[-(C_s K_s) + (C_e K_e) \right] + (C_o K_o) \circlearrowright G$$

Ce qui veut dire que la charge négative de P sur G est très supérieure à la charge positive et qu'il y aura donc annulation de l'effet de G sur P et remplacement de P_o par un nouveau rapport de pouvoir (que nous appellerons P_1). En plus, P_1 sera tel que $(\alpha - \beta)_1$ (intervalle inconnu entre α et β dans la situation P_1) $>$ $(\alpha - \beta)_o$ (intervalle inconnu entre α et β dans P_o).

Or, nous savons, par les données présentées, que $P_o = P_1$, c'est-à-dire qu'après la grève le rapport de force s'est maintenu au même niveau qu'auparavant. Cela implique que le graphique n° 1 n'a pas pu avoir lieu et que le processus doit être formalisé à l'aide d'un graphique semblable au suivant :



Graphique n° 2

X = l'Église;

S = l'intensité de l'intervention de l'Église.

La valeur de l'effet de X sur P, en compte de l'ensemble des interactions du processus, est donnée par la formule suivante (que nous ne démontrerons pas) :

$$\frac{S}{1 - C(C_o K_o + C_s K_s + C_e K_e)}$$

X ○ ————— ○ P

Puisque $P_o = P_1$, il faut nécessairement que :

$$(C_o K_o + C_s K_s + C_e K_e) = \frac{S}{1 - C(C_o K_o + C_s K_s + C_e K_e)}$$

C'est donc dire qu'il faut que l'efficacité de l'intervention de l'Église soit strictement équivalente à l'accentuation de l'inégalité produite dans le rapport de forces par l'alliance des entreprises et de l'État, en réaction au déclenchement de la grève par les ouvriers.

Il est évident que cette formalisation n'ajoute rien au contenu de l'article, puisqu'elle dépend entièrement des observations historiques établies. Elle assure cependant la cohérence de l'exposé et permet d'entrevoir les problèmes encore non résolus d'une recherche sur les conflits ouvriers au Québec.

RÉSUMÉ

La grève de l'amiante en 1949 marque un point de référence constant au Québec pour qui tente de reconstituer les étapes de l'industrialisation et de donner un sens aux mouvements sociaux qui l'ont marquée. Au-delà du rappel des événements, l'auteur souligne les types d'interprétation à travers lesquels on a à la fois reconnu l'importance de cette grève et essayé de situer sa portée. Plutôt que de l'interpréter comme la naissance d'un système moderne de relations industrielles ou comme le signe des liens entre l'Église et la classe ouvrière, l'auteur propose que le conflit de l'amiante soit vu comme une situation où l'éclatement ouvert de la lutte de classes a engendré un conflit entre l'Église, défendant un modèle de société communautaire, et l'État, assurant l'équilibre de la société industrielle capitaliste. Le modèle d'analyse permet, à partir des positions des acteurs — les ouvriers, les entreprises, l'État et l'Église — d'éclaircir les contradictions dans leurs rapports réciproques et ainsi de rendre compte d'éléments non intégrés par les interprétations jusqu'ici proposées et de dégager le sens de la victoire de 1949. Ce conflit devient le moment paradoxal où l'intervention de l'Église dans la lutte du côté des ouvriers marque la disparition du pouvoir idéologique de l'Église sur l'État, lui-même engagé dans des rapports économiques industriels, parce que la défense de la communauté par l'Église ne peut se faire qu'en s'inscrivant dans un des deux pôles de la contradiction devenue essentielle dans la société québécoise: celle opposant le prolétariat industriel à la bourgeoisie. Cette recherche procède d'une perspective théorique qui montre, au niveau d'une analyse concrète, l'enchaînement décalé des contradictions aux niveaux économique, politique et idéologique.

ABSTRACT

[*God and the Strike: The Asbestos Strike in Quebec*] The 1949 asbestos strike is still a reference point for whoever wishes to reconstitute the stages of industrialization in Quebec and to render the meaning of the social movements that characterized it. Beyond recalling the events, the author underlines the various types of interpretation by which the importance of the strike was recognized and its bearings evaluated. Rather than seeing in the strike the birth of a modern system of industrial relations, or proof of the bonds between Church and working class, the author propounds that the asbestos conflict should be viewed as a situation where the outburst of the struggle between the classes generated a conflict between the Church and the State, one taking a stand for a communal type of society and the other wanting to preserve the balance

of a capitalist industrial society. Defining the position of the protagonists — the workers, the enterprises, the State and the Church — the pattern of analysis allows to shed some light on the contradictions in their mutual relationships, so accounting for the elements not integrated by the formerly proposed interpretations, and to clarify the meaning of the victory of 1949. In this conflict lies the paradox of the Church's intervention on the side of the workers marking its loss of ideological power over the State which itself is engaged in economical industrial relationships. In fact, the defense of the community by the Church can only be undertaken if it consents to enrol behind one of the two opposing forces in the struggle that is now inevitably a part of Quebec's society: namely the struggle between the industrial proletariat and the bourgeoisie. This research proceeds from a theoretical perspective which shows, on the basis of a concrete analysis, the sequence, with lags, of contradictions on the economical, political and ideological level.

RESUMEN

[*La huelga y Dios Padre: la huelga del amianto en el Québec*] La huelga del amianto, en 1949, constituye un punto de referencia constante en el Québec cuando se intenta reconstituir las etapas de su industrialización y conferir un sentido a los movimientos sociales que le han caracterizado. Más allá del recuerdo de los hechos, el autor subraya los tipos de interpretación a través los cuales se ha reconocido la importancia de esta huelga y se ha tratado de situar su alcance. En lugar de interpretarla como el nacimiento de un sistema moderno de relaciones industriales o como el signo de los lazos entre la Iglesia y la clase obrera, el autor propone considerar el conflicto del amianto como una situación que, por el estallido abierto de la lucha de clases, ha engendrado un conflicto entre la Iglesia, defensora de un modelo de sociedad comunitaria, y el Estado, garante del equilibrio de la sociedad industrial capitalista. El modelo de análisis permite, a partir de las posiciones de los actores — los obreros, las empresas, el Estado y la Iglesia — esclarecer las contradicciones en sus reciprocas relaciones y, de esta forma, explicar ciertos elementos no integrados en las interpretaciones anteriores y librar el sentido de la victoria de 1949. Este conflicto representa el momento paradójico en que la intervención de la Iglesia en la lucha sosteniendo los obreros, oculta la desaparición del poder ideológico de la Iglesia sobre el Estado el cual esta por su parte comprometido en relaciones económicas, industriales, porque la defensa de la comunidad por la Iglesia no puede hacerse sino inscribiéndose en uno de los dos polos de la contradicción ahora esencial de la sociedad del Québec: lo que opone el proletariado industrial y la burguesía. Esta investigación se apoya en una perspectiva teórica que muestra, a través de un análisis conceto, el encadenamiento defasado de las contradicciones en los niveles económico, político e ideológico.